



Club cycliste Les Cyclones de Granby **RÈGLES ET OBLIGATIONS** **SAISON 2015**

1. ADHÉSION

1.1 La date limite pour adhérer au club Les Cyclones de Granby est :

1.1.1 Pour un nouveau membre novice: le lundi 13 avril 2015;

1.1.2 Pour un nouveau membre expérimenté : en tout temps selon la recommandation du chef-encadreur;

1.1.2.1 Le plein prix sera demandé même s'il n'y a pas de disponibilité de maillots;

1.1.3 Pour un renouvellement : en tout temps;

1.1.4 Pour un ancien membre expérimenté : en tout temps;

1.1.4.1 Si détient le maillot de l'année : tarif de renouvellement;

1.1.4.2 Si pas de maillot de l'année : plein prix, même si pas de maillot disponible;

1.2 Pour obtenir un remboursement :

1.2.1 Un nouveau membre devra présenter par écrit les raisons du désistement demandé;

1.2.2 Un membre expérimenté devra avoir été invité à quitter le Club, selon confirmation par le CA ou le sous-comité responsable;

1.2.3 La date limite est le 2^e mercredi de juin.

1.3 Un cycliste expérimenté peut se joindre à un peloton à titre d'invité d'un membre 1 fois dans la saison.

2. SÉCURITÉ

2.1. Le port du casque est obligatoire;

2.2. Le nombre de cyclistes par peloton devra respecter la recommandation de l'encadreur;

2.3. La vitesse du peloton devra être tenue en suivant la recommandation de l'encadreur;

2.4. Les règles et consignes particulières données par l'encadreur devront être respectées;

2.5. Les codes de communication devront être respectés;

2.6. La lumière clignotante rouge à l'arrière du vélo est recommandée.

Tel qu'adopté en Assemblée générale le 11 février 2014

Liette Béchar

Trésorière